Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Horticole, veuillez visiter :
bphorticole.fr/annales-sujets-et-corriges

SESSION 2026
Métropole - Antilles - Guyane - Réunion

BREVET PROFESSIONNEL - RESPONSABLE DE PRODUCTIONS LÉGUMIÈRES, FRUITIÈRES, FLORALES ET DE PÉPINIÈRES

ÉVALUATION EN UNITÉS CAPITALISABLES : SUIVI TECHNICO-ÉCONOMIQUE DES PRODUCTIONS

Coefficient : Aucun coefficient national. Pondération locale indicative : 4Durée : 150 minutes

---

Matériel autorisé : **L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.**

Le sujet comporte **9 pages** numérotées de 1/9 à 9/9. Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CAHIER DES CHARGES : LES SERRES DU VAL DE LOIRE, EXPLOITATION HORTICOLE SITUÉE À SAINT-GENOUPH, INDRE-ET-LOIRE

Cadre de l'évaluation : le BP Responsable de productions légumières, fruitières, florales et de pépinières est organisé en unités capitalisables. Le présent support est construit pour une évaluation locale de capacités professionnelles ; il ne constitue pas une épreuve écrite nationale assortie d'une durée ou d'un coefficient ministériel.

Vous êtes salarié(e) des Serres du Val de Loire, une exploitation horticole constituée en SARL, qui emploie 12 salariés permanents et renforce ses équipes par des saisonniers au printemps. L'entreprise produit sous serre des plants potagers et des plantes aromatiques en godets, destinés à des jardineries indépendantes, à des collectivités et à la vente directe. Elle se positionne sur la qualité sanitaire, la régularité des livraisons et la réduction des intrants.

À la suite du retard d'une livraison de plaques de jeunes plants, une commande client a été partiellement livrée. La direction doit examiner les responsabilités contractuelles, apprécier la situation stratégique de l'entreprise et exploiter les données économiques de l'exercice 2025 avant d'arrêter des mesures correctives. Vous répondrez aux trois parties en mobilisant les documents DT 1 à DT 3. Les documents réponses DR 1 et DR 2 sont à compléter.

Les données d'entreprise et de marché de ce dossier sont établies pour la situation présentée. Les textes juridiques reproduits sont des extraits destinés à l'analyse du cas.

PARTIE 1 : Analyse juridique de l'exécution d'un contrat (7 points)

Qualifier les faits, mobiliser les règles applicables et proposer une solution motivée

Les Serres du Val de Loire a commandé 18 000 jeunes plants de tomates greffées à la société Plant'Alliance. Le bon de commande signé le 10 février 2025 prévoit une livraison au plus tard le 20 mars 2025. Il précise que cette date est déterminante pour le calendrier de mise en culture. Le contrat limite l'indemnisation due par le fournisseur au prix des plants non conformes ou non livrés. Plant'Alliance a livré les plants le 27 mars. Le contrôle à réception a révélé que 3 000 plants étaient inutilisables. L'exploitation a dû acheter en urgence 2 000 plants de remplacement pour 1 600 euros et a annulé une vente de plants évaluée à 4 800 euros. Plant'Alliance conteste toute indemnisation et invoque une clause de limitation de responsabilité.

À l'aide des DT 1 et DT 2, suivez l'ordre du syllogisme juridique : qualification juridique des faits, problème de droit, règle de droit applicable, solution motivée de l'espèce. Toute conclusion doit être reliée aux faits du dossier.

1.1 (1,5 point) Qualifiez juridiquement les parties, le contrat, les obligations principales et les faits à l'origine du différend. Distinguez les éléments établis des conséquences économiques alléguées par l'exploitation.

1.2 (1 point) Formulez le problème de droit auquel doit répondre l'exploitation au sujet du retard de livraison et de la clause limitant l'indemnisation.

1.3 (2 points) Présentez les règles de droit pertinentes à partir des articles reproduits dans le DT 1 et de la décision présentée dans le DT 2. Précisez les conditions à vérifier pour demander réparation et pour discuter l'application de la clause limitative.

1.4 (2,5 points) Appliquez ces règles au cas. Proposez une solution motivée à l'exploitation, en indiquant les éléments de preuve à réunir et en distinguant le coût des plants de remplacement, la perte de vente alléguée et l'effet possible de la clause limitative.

PARTIE 2 : Diagnostic stratégique et décisions managériales (7 points)

Analyser l'environnement et les ressources de l'exploitation, puis préconiser des actions

La direction veut réduire les ruptures de production et sécuriser les engagements pris envers les clients. Elle envisage de diversifier les fournisseurs, de constituer un stock de sécurité limité pour les références critiques et de formaliser un suivi hebdomadaire des commandes, des stocks et des pertes. Elle souhaite toutefois éviter une hausse excessive des coûts et des invendus.

À partir du contexte et des informations des DT 1 et DT 3, construisez un diagnostic qui distingue clairement les facteurs internes et externes. Appuyez vos propositions sur des éléments précis du dossier et tenez compte des objectifs de qualité, de rentabilité, de traçabilité et de limitation des intrants.

Repères pour le diagnostic stratégique

Dimension	Éléments du dossier	Effets possibles pour l'entreprise
Forces	Positionnement qualité ; clientèle diversifiée	.....
Faiblesses	Dépendance à un fournisseur sur certaines références ; retard subi	.....
Opportunités	Demande locale pour les plants potagers ; ventes directes en progression	.....
Menaces	Aléas de livraison ; hausse des coûts d'énergie et des intrants	.....

Les éléments à classer et à justifier sont à relever dans le dossier.

2.1 (2 points) Relevez et justifiez deux forces, deux faiblesses, deux opportunités et deux menaces concernant l'exploitation. Pour chaque élément, indiquez s'il relève principalement de l'environnement interne ou externe.

2.2 (2 points) Réalisez une analyse PESTEL en renseignant au moins un facteur pertinent pour quatre dimensions parmi les suivantes : politique, économique, socioculturelle, technologique, environnementale et légale. Pour chaque facteur retenu, expliquez brièvement son effet possible sur l'activité.

2.3 (1,5 point) Analysez les choix managériaux envisagés par la direction : diversification des fournisseurs, stock de sécurité et suivi hebdomadaire. Présentez un avantage et une limite pour au moins deux de ces choix.

2.4 (1,5 point) Formulez deux préconisations opérationnelles et hiérarchisées pour sécuriser la production et les livraisons. Pour chacune, précisez un indicateur de suivi et un risque ou une condition de réussite.

PARTIE 3 : Analyse économique et suivi financier (6 points)

Calculer et interpréter des indicateurs économiques à partir du tableau de bord

Les données comptables simplifiées de l'exercice 2025 figurent au DT 3. Pour les calculs, les charges variables correspondent aux charges qui évoluent avec le volume vendu. Les charges fixes sont considérées constantes dans la plage d'activité étudiée. Le chiffre d'affaires est exprimé hors taxes. Les arrondis sont attendus à l'euro pour les montants et au dixième de point pour les pourcentages.

Formules à utiliser : marge sur coûts variables = chiffre d'affaires - charges variables ; taux de marge sur coûts variables = marge sur coûts variables / chiffre d'affaires ; résultat simplifié = chiffre d'affaires - charges variables - charges fixes ; seuil de rentabilité en chiffre d'affaires = charges fixes / taux de marge sur coûts variables.

Calculs de gestion à compléter

Indicateur	Calcul	Résultat
Marge sur coûts variables	.....	.....
Taux de marge sur coûts variables	.....	.....
Résultat simplifié	.....	.....
Seuil de rentabilité en chiffre d'affaires	.....	.....
Marge de sécurité	.....	.....

Reporter les calculs et les résultats dans le document réponse DR 2.

3.1 (2 points) À partir du DT 3, calculez la marge sur coûts variables, son taux, le résultat simplifié et le seuil de rentabilité en chiffre d'affaires pour 2025. Présentez les formules, les opérations et les résultats.

3.2 (1 point) Calculez la marge de sécurité en euros et en pourcentage du chiffre d'affaires. Interprétez le résultat pour la capacité de l'entreprise à absorber une baisse d'activité.

3.3 (1,5 point) Le marché local des plants potagers représente 2 400 000 euros de chiffre d'affaires annuel. Les Serres du Val de Loire y réalisent 510 000 euros. Calculez leur part de marché en valeur. Le marché progresse de 4 % tandis que le chiffre d'affaires de l'entreprise progresse de 6,25 % entre 2024 et 2025. Comparez ces évolutions et interprétez-les avec prudence.

3.4 (1,5 point) La direction estime qu'un stock de sécurité supplémentaire augmenterait les charges fixes annuelles de 6 000 euros, sans modifier le taux de marge sur coûts variables. Calculez le nouveau seuil de rentabilité en chiffre d'affaires et l'augmentation correspondante par rapport au seuil initial. Indiquez une condition économique à vérifier avant de retenir cette décision.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : COMMANDE DE JEUNES PLANTS ET TEXTES JURIDIQUES APPLICABLES

Extraits du bon de commande du 10 février 2025 : fournisseur : Plant'Alliance, société commerciale ; acheteur : Les Serres du Val de Loire, SARL. Objet : fourniture de 18 000 plants de tomates greffées. Livraison convenue au plus tard le 20 mars 2025. Mention portée au bon de commande et acceptée par les deux parties : « La date de livraison est déterminante pour le calendrier de mise en culture de l'acheteur. » Clause de responsabilité : « En cas de retard ou de défaut affectant les plants, l'indemnisation du fournisseur est limitée au prix des plants non livrés ou non conformes. » Le document ne contient pas de clause excluant expressément toute indemnisation pour les pertes d'exploitation.

Code civil, article 1103 : « Les contrats légalement formés tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faits. »

Code civil, article 1217 : « La partie envers laquelle l'engagement n'a pas été exécuté, ou l'a été imparfaitement, peut : refuser d'exécuter ou suspendre l'exécution de sa propre obligation ; poursuivre l'exécution forcée en nature de l'obligation ; solliciter une réduction du prix ; provoquer la résolution du contrat ; demander réparation des conséquences de l'inexécution. Les sanctions qui ne sont pas incompatibles peuvent être cumulées ; des dommages et intérêts peuvent toujours s'y ajouter. »

Code civil, article 1231-1 : « Le débiteur est condamné, s'il y a lieu, au paiement de dommages et intérêts soit à raison de l'inexécution de l'obligation, soit à raison du retard dans l'exécution, s'il ne justifie pas que l'exécution a été empêchée par la force majeure. »

Code civil, article 1170 : « Toute clause qui prive de sa substance l'obligation essentielle du débiteur est réputée non écrite. »

Faits communiqués par l'exploitation : livraison effectuée le 27 mars 2025 ; 3 000 plants inutilisables selon le contrôle de réception ; achat urgent de 2 000 plants de remplacement pour 1 600 euros ; vente annulée évaluée à 4 800 euros. Le dossier ne contient pas encore les factures détaillées, les échanges avec le fournisseur, les justificatifs de l'annulation client, ni une expertise établissant la cause du défaut des plants.

DT 2 : DÉCISION DE LA COUR DE CASSATION RELATIVE À UNE CLAUSE LIMITATIVE DE RÉPARATION

Cour de cassation, chambre commerciale, 22 octobre 1996, pourvoi n° 93-18.632, arrêt Chronopost.

Visa : article 1131 du Code civil dans sa rédaction applicable à l'époque des faits.

Attendu de principe : la Cour de cassation a censuré la décision qui avait appliqué une clause limitative de réparation alors que le transporteur s'était engagé sur une livraison rapide et que le retard concernait l'obligation essentielle du contrat. Elle a jugé que la clause limitative de réparation qui contredit la portée de l'obligation essentielle souscrite par le débiteur ne peut recevoir application.

Portée pour l'analyse : cette décision porte sur un contrat et des faits propres à l'affaire Chronopost. Elle invite à examiner concrètement l'obligation essentielle et l'effet de la clause ; elle ne signifie pas que toute clause limitative est automatiquement écartée. Pour le cas présent, l'article 1170 du Code civil, en vigueur, doit également être pris en compte. Le candidat doit discuter l'analogie et ne pas assimiler automatiquement les deux situations.

DT 3 : TABLEAU DE BORD ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL DES SERRES DU VAL DE LOIRE

Les données ci-dessous sont exprimées en euros hors taxes. Les charges variables comprennent notamment les semences, les jeunes plants achetés, les substrats, les pots et une partie des consommations liées aux volumes produits. Les charges fixes comprennent les salaires permanents, les loyers, les assurances, l'entretien courant et les amortissements. Le résultat présenté est un résultat simplifié avant impôt, intérêts et éléments exceptionnels.

Données économiques et commerciales

Indicateur	2024	2025
Chiffre d'affaires	480 000 €	510 000 €
Charges variables	288 000 €	306 000 €
Charges fixes	168 000 €	174 000 €
Volume de plants potagers vendus	120 000 unités	127 500 unités
Taux de pertes en production	7,0 %	8,5 %
Retards de livraison fournisseur sur les références critiques	1 incident	4 incidents
Part du chiffre d'affaires réalisée en vente directe	18 %	22 %
Progression estimée du marché local en valeur	Non disponible	4 %

Source : tableau de bord de gestion de l'exploitation, données de synthèse de l'exercice 2025.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : questions 1.1 à 1.4 et 2.1 à 2.2 — **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez les tableaux en vous appuyant sur les DT 1 et DT 2 pour l'analyse juridique, puis sur le contexte et le DT 3 pour le diagnostic stratégique. Les réponses doivent être justifiées par des faits et des règles ou facteurs identifiables.

Grille du syllogisme juridique

Étape du raisonnement	Réponse
Qualification juridique des faits	.....
Problème de droit	.....
Règle de droit applicable	.....
Solution motivée de l'espèce	.....
Preuves à réunir	.....

À compléter par le candidat.

Diagnostic stratégique et analyse PESTEL

Outil ou dimension	Élément relevé	Interne ou externe	Effet possible pour l'entreprise
Force	.....	.....	.....
Force	.....	.....	.....
Faiblesse	.....	.....	.....
Faiblesse	.....	.....	.....
Opportunité	.....	.....	.....
Opportunité	.....	.....	.....
Menace	.....	.....	.....
Menace	.....	.....	.....
Facteur PESTEL 1	.....	Externe	.....
Facteur PESTEL 2	.....	Externe	.....
Facteur PESTEL 3	.....	Externe	.....
Facteur PESTEL 4	.....	Externe	.....

Renseigner les éléments du diagnostic et justifier leur effet pour l'entreprise.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 2 : Document réponse à rendre avec la copie : questions 3.1 à 3.4 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez les calculs en indiquant les formules, les valeurs utilisées, les unités et les arrondis. Les montants sont exprimés en euros hors taxes.

Tableau de calcul des indicateurs économiques

Indicateur	Calcul détaillé	Résultat
Marge sur coûts variables 2025	.....	.....
Taux de marge sur coûts variables 2025	.....	.....
Résultat simplifié 2025	.....	.....
Seuil de rentabilité initial	.....	.....
Marge de sécurité en euros	.....	.....
Marge de sécurité en pourcentage du chiffre d'affaires	.....	.....
Part de marché en valeur	.....	.....
Nouveau seuil de rentabilité avec stock de sécurité	.....	.....
Hausse du seuil de rentabilité	.....	.....

À compléter par le candidat à partir du DT 3.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.